

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2024

DÉNONCER LE NETTOYAGE ETHNIQUE DES POPULATIONS ARMÉNIENNES DU
HAUT-KARABAKH PAR L'AZERBAÏDJAN - (N° 2071)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE14

présenté par

M. François, M. Buisson, M. Chenu, Mme Galzy, M. Guinot, Mme Hamelet, M. Jolly,
Mme Le Pen, Mme Menache, M. Pfeffer et Mme Robert-Dehault

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 38, insérer l'alinéa suivant :

« Considérant le rôle crucial joué par le Comité international de la Croix-Rouge dans le transport de patients par le corridor de Latchine, le regroupement des familles séparées et l'approvisionnement des habitants du Haut-Karabakh en médicaments, en équipements médicaux, en semences et en denrées alimentaires, dans la mesure du possible ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous tenons ici à saluer et rappeler le rôle important joué par le Comité international de la Croix-Rouge, qui dans nombres de conflits en plus d'apporter une aide humanitaire bien qu'indispensable et malheureusement insuffisante documente et défend le droit internationale humanitaire.